

L'an deux mille vingt-trois, le **lundi 19 juin**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**  
12/06/2023

**DATE D'AFFICHAGE**  
12/06/2023

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b>
<b>27</b>
<b>PRÉSENTS</b>
<b>25</b>
<b>VOTANTS</b>
<b>27</b>

**Étaient présents**

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE (partie à 19h45, après le vote du point n° 11), Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE (arrivée à 18h50, après le vote du point n° 2), Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

**Absents excusés**

M. Bruno LECŒUR donne pouvoir à M. Damien de WINTER  
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Magali LE BLAIS (à partir du point n° 12)  
Mme Catherine SIBBILLE donne pouvoir à Mme Marie-France LEBON (jusqu'au point n° 2)

**Absent(s) non excusé(s)**

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre ISABEL

---

---

**Délibération n° 23.06.19/07**

**Objet / Subvention exceptionnelle / Acquisition d'ouvrages pour le collège Emile Zola**

---

---

Madame Sara ROUZIÈRE, Adjointe au Maire en charge de la commission Vie Scolaire, informe les membres de l'Assemblée délibérante que le collège Emile Zola de Giberville a sollicité la commune au titre d'une subvention de 1 500 € nécessaire à la poursuite de l'action lecture engagée, et qui s'appuie sur l'acquisition de livres au bénéfice des élèves.

Ces livres sont étudiés en classe et l'élève peut les conserver personnellement.

Madame ROUZIÈRE rappelle que cette demande de subvention est exceptionnelle en 2023, car elle coïncide avec la fin du versement de la subvention usuellement octroyée par le Syndicat Intercommunal du Gymnase Pierre Cousin, étant précisé que les statuts modifiés de cette structure ne l'autorisaient plus à mandater ce type de versement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**CONSIDÉRANT** l'examen de la demande de subvention présentée par le collège Emile Zola,

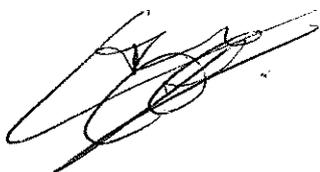
**CONSIDÉRANT** que les activités conduites par le collège concourent à l'éveil culturel et éducatif des collégiens,

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € au collège Emile Zola de Giberville, au titre de la réalisation du projet énoncé ci-avant,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre ISABEL



Le Maire,  
Damien de WINTER



PREFECTURE DU CALVADOS

- 3 JUL. 2023

COURRIER